

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Claudine Bérubé	Numéro de permis 2019388	Date d'inspection Le 23 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Au Royaume En Chant T		Numéro de téléphone (506) 284-1017	
Adresse 5 rue Des Sapins Kedgwick NB E8B 2B3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1(e))	16 janv. 2023	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : e) les fiches des médicaments administrés. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(e)	16 janv. 2023	
46(3) Si le consentement est oral comme le prévoit le paragraphe (2), l'exploitant d'un établissement agréé exige que, lorsqu'il vient chercher l'enfant, le parent ou tuteur atteste par écrit avoir consenti à ce que l'acétaminophène lui soit administré. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	46(3)	16 janv. 2023	
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	46(4)	16 janv. 2023	

Commentaires généraux
- Les lacunes sont maintenant conformes. Le ratio ne fut pas vérifié, car le suivi s'est fait par courriel et téléphone.

original signé par  
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 janvier 2023

Date

original signé par  
Claudine Bérubé

Le 16 janvier 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date